

# SLE SALON DES ECRIVAINS

— EDITION 2021

## RÈGLEMENT

### Art 1. Organisation et coordination

La manifestation est proposée par la Ville de Vals-les-Bains, Commission Culture.

### Art 2. Date et lieu

La manifestation se déroule dans le parc de Vals-les-Bains le dimanche 29 Août à 10h00 pour les participants et ouvert de 11h à 19h pour les visiteurs.

- à 11h Intronisation de la Confrérie de la Plume Ardéchoise suivie du Verre de l'Amitié.  
En cas de mauvais temps ou perturbations météorologiques (vents violents...) qui rendraient l'exposition difficile, la manifestation sera annulée. Le salon est ouvert gratuitement au public.



### Art 3. Emplacement

Les écrivains se placeront sur la zone qui leur sera déterminée, en fonction de l'espace nécessaire à leur installation. Ils ne pourront changer ni de lieu ni de surface sans avoir demandé l'accord à l'organisateur. Interdiction de s'installer sur les pelouses.

### Art 4. Tarif

L'installation est entièrement gratuite pour les écrivains.

### Art 5. Matériel

Les écrivains amèneront tout le matériel nécessaire à leur installation tel que table, chaise, parasol, grille, socle...  
Aucun matériel ne sera fourni par l'organisateur. Aucune alimentation en électricité ou en eau ne pourra être envisagée sur les stands.

### Art 6. Livres exposés

Les écrivains ne pourront exposer que leurs propres ouvrages.  
L'organisateur se réserve le droit de refuser tout livre ne rentrant pas dans ces critères.

### Art 7. Assurance

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, perte ou accident. Les participants seront eux seuls responsables du matériel et livres exposés et contracteront une assurance personnelle s'ils le désirent.

### Art 8. Admission

Pour toute participation, le formulaire d'inscription devra être remis à l'organisation, avant le 30 Juillet 2021. Une fois la demande d'inscription reçue, l'organisateur étudiera la candidature et émettra un avis favorable ou non.

### Art 9. Interdiction de cession

Aucun accueil sans autorisation ne pourra être toléré.  
La cession totale ou partielle de l'espace alloué à l'écrivain à un tiers est strictement interdite.

### Art 10. Accueil et installation

L'accueil des écrivains se fera à partir de 10h00 devant la salle Volane. L'écrivain sera orienté vers son stand par une personne organisatrice de la manifestation. Son installation devra être achevée pour 11h. Il devra garer son véhicule sur le parking. Aucun véhicule ne pourra stationner dans le parc.

### Art 11. Utilisation de l'espace et nettoyage

Il sera indiqué à chaque écrivains son lieu d'installation, qu'il devra respecter. Aucune dégradation ne pourra être tolérée sur le site, notamment sur les pelouses, massifs de fleurs et autres espaces verts. Les écrivains devront laisser le lieu propre : aucun papier, carton ou emballage ne pourra rester sur le site une fois la manifestation terminée. La localisation des poubelles et containers sera précisée à chacun dès l'installation des stands.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM .....  
PRÉNOM .....  
ADRESSE .....  
.....  
CODE POSTAL .....  
VILLE .....  
TÉLÉPHONE .....  
MAIL ..... @ .....  
SITE INTERNET .....

PROFESSION .....  
.....  
.....

Je soussigné(e) .....  
Déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer sans réserve.

Fait à ..... Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Signature